

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle du foyer rural en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL**.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA – RAMALHO (à partir du point 3.7) – NOVILLO — SELLEM — STOOS — HOURTOLOU (à partir du point 3.2) — D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – BOYE — LE GUELLAUT – POLLION — GAMPACKAT — DEFRANCE – LE DOUAREC — ROQUELLE – VILLAIN — JACOB – GISQUET — MARTEAU – EDEYER.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Hélène RAMALHO avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE TOUYA, jusqu'au point 3.6.
Monsieur MAGNIER avait donné pouvoir à Monsieur SELLEM.
Madame DE CAMPOS avait donné pouvoir à Madame D'ASTA.
Monsieur LESQUELIN avait donné pouvoir à Madame BUCHER.
Monsieur LE PAVEC avait donné pouvoir à Monsieur GISQUET.
Madame LOTODE avait donné pouvoir à Monsieur EDEYER.

ABSENT :

Madame BERNARD.

FINANCES

Approbation du compte administratif du Budget annexe Eau Potable 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif, le doyen de l'assemblée est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe Eau Potable pour l'exercice 2021, clos par dissolution suivant délibération 077-2021-FIN du 16 décembre 2021.

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Solde de clôture	0.00 €	Excédent	0.00 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, la présidence étant assurée par Madame BUCHER,

Le conseil municipal après avoir entendu son rapporteur et délibéré à l'unanimité,

- Vu les articles L 1612-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - Vu la commission des finances
 - Vu la présentation du CA 2021 du budget annexe Eau Potable consultable sur l'intranet
- ⇒ **ADOpte** le compte administratif 2021 du budget annexe Eau Potable lequel présente les résultats suivants :

1-Section d'investissement		2-Section de fonctionnement	
Dépenses	0.00 €	Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €	Recettes	0.00 €
Excédent exercice 2020	+ 75 683.76 €	Excédent exercice 2020	+ 1 282 211.30 €
Transfert au budget communal	- 75 683.76 €	Transfert au budget communal	- 1 282 211.30 €
Solde de clôture	0.00 €	Excédent	0.00 €

Pour mémoire les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, tous les Membres présents.

Acte exécutoire

Affichage le : 12 AVR. 2022

Le Maire

Philippe EMMANUEL



Philippe BUCHER